

ACADÉMIE DE POITIERS

ÉTABLISSEMENT: LYCÉE CAMILLE GUÉRIN

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire: 2017-2018

Numéro de séance : 2 - 20 novembre 2017

Date de convocation : 6 novembre 2017

Présidence de : Monsieur BEUCHOT Philippe

Quorum: 15

Nombre des présents : 21 ; 23 ; 22

Nombre d'absents excusés :

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes			
	Vote Extrait Motion			Désignation	N°		
I – Approbation du PV de la séance du							
28 septembre 2017 et de l'ordre du jour							
de la séance du 20 novembre 2017	Vote	2		D1 (0) 00 (00 (00) =	_		
Approbation du PV du CA du 28 09 2017 Ordre du jour du CA du 20 11 2017	Vote	3 3		PV CA 28/09/2017	1		
II – <u>Vie de l'établissement</u>		0					
1 – Installation du CA2 – Installation des commissions		3			_		
3 – Règlement interne du CA	Vote	4 4	20	Document de travail	2		
4 – Mise en sécurité	VOLE	5	20	Règlement interne du CA	3		
5 Projet d'établissement		5		Projet d'établissement	4		
III – <u>Affaires financières</u>							
1 – Décisions budgétaires modificatives		5		Fonds de roulement mobilisable	5		
2 - Contrats et conventions	Vote	6	12,16,17,18,19	Contrats et conventions	6,7,8,9		
3 – Voyages et sorties scolaires	Vote	6	15	Voyages et sorties scolaires	10		
4 – Actes du CA	Vote	7	13,14	Actes	11		
IV – Questions diverses		7					

Signatures:

Le Président

M. BEUCHOT Philippe

La Secrétaire

Mme GENAIVRE Isabelle

Page 1 sur 7

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 20 novembre 2017

Qualité		Titulaires				Invités/Suppléants			
Administration Chef d'établissement		Nom-Prénom M. BEUCHOT Philippe	P X	1	E	Nom-Prénom	P	A	
	Adjoint	Mme BABIN Delphine	x			Mme GADET Manuèle	x		
	Gestionnaire	M. PEYCLI Alain	x						
	CPE	M. ALBERT Didier	x						
Collectivité de rattachement		Mme MONCOND'HUY Léonore		x					
	Groupement de	M. SOL Gérard		x					١
	commune Commune siège	Mme BALLON Clothilde		x					
	rattachement	M. TIRANT Benoît	x						
Personnalité quali Total	fiée		_				_	_	1
lotai			5	3	0		1	0	
Personnels de l'établissement Personnels d'enseignement Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux e de santé		Mme TOCHON Viviane	X				1	Î	Ĩ
	u enseignement	Mme NIEUTEN Gloria							
		Mme DAMON Géraldine							
		Mme GRILLET claudia	x			1			
		Mme DARRACQ Delphine	x						
		M. BOUTIN Marc	x						
		Mme BECOGNEE-PEREIRA Pascale	x						
	administratifs, techniques et	Mme BÉLIARD Catherine	x						l
		Mme GENAIVRE Isabelle	х						
		Mme BOUILLY Martine	x						
otal			1 0	0	0		0	0	
Parents d'élèves Élus parents d'élèv et élèves Elèves	Élus parents d'élèves	Mme CARPENTIER Sabine	1	Χĺ	1				ï
		M. GALOPPIN Patrick		x					
		M. BOUYER Jean	x			M. LE ROUX André	x		
		Mme LE BIGOT Valérie	x			Mme JEUSSEAUME-	x		
		M. MÉHEUX-DRIANO Yann		x		JOSSAUD Sophie			l
	Elèves	Mme PIRONNET Naya	x						
		Mme BLEHER Emma	x						
		M. PELARDY Amine		x					
		M. BONNET Thomas	x						
		Mme JOYEUX Charlotte	- 1	x		M. GUETTAF Halaé	x		
otal			5	-	4				L

M. le Proviseur ouvre la séance à 18h15.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration est déclaré ouvert.

Désignation de la secrétaire de séance : Mme GENAIVRE Isabelle

I. Approbation du PV de la séance du 28 septembre 2017 et de l'ordre du jour de la séance du 20 novembre 2017

1.1 Approbation du PV de la séance du 28 septembre 2017

Annexe 1: PV CA 28/09/2017

Le PV du CA du 28 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Vote approbation du PV de la séance du 28 septembre 2017 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21

1.2 Approbation de l'ordre du jour du conseil d'administration du 20 novembre 2017

Une décision budgétaire modificative est portée, pour information, à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Vote approbation de l'ordre du jour du 20 novembre 2017 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21

II. Vie de l'établissement

2.1 Installation du conseil d'administration

Il se compose de 28 membres désignés, le quorum est donc de 15 :

- les membres de droit (membres de la direction) : le chef d'établissement, les 2 chefs d'établissement adjoints (qui se partagent alternativement le droit de vote), le gestionnaire, ainsi que le plus ancien CPE de l'établissement.
- 4 représentants de la collectivité territoriale de rattachement : 2 représentants de la Région Nouvelle Aquitaine (présents) et 2 représentants de la commune et communauté de communes (malheureusement souvent excusés)
- 7 représentants des personnels enseignants élus
- 3 représentants des personnels ASSTOS élus
- 5 représentants des parents d'élèves élus
- 5 représentants des élèves de secondaire et de classe préparatoire : 3 lycéens et 2 étudiants

L'ouverture de la filière STMG ne nous a pas permis de recruter des interlocuteurs du milieu professionnel, il n'y a donc pas présence à ce CA de personnes qualifiées.

Après avoir présenté chaque membre titulaire et suppléant, M. le Proviseur déclare le CA installé.

2.2 Installation des commissions

Annexe 2 : Document de travail commissions CA

- la commission permanente : elle traite les questions relatives à l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement et prépare les travaux du CA en cas de besoin. Elle se réunie une à deux fois par an, le plus souvent pour préparer la rentrée suivante.
- le <u>conseil de discipline</u>: il est engagé lorsqu'un élève commet des violences ou un acte grave, mais aussi pour des sanctions moindres, mais relatives à des sujets importants. Le chef d'établissement peut prononcer seul une sanction pouvant aller jusqu'à 8 jours d'exclusion et le conseil de discipline statue sur l'exclusion définitive ou non. Quatre conseils ont eu lieu l'année passée et deux exclusions définitives prononcées.
- le <u>comité éducation</u>, <u>santé et citoyenneté</u> : il a pour mission l'éducation des élèves à la santé et la citoyenneté et la prévention de la violence. Il travaille en lien avec le CVL. Il est toujours aussi difficile à mobiliser étant donné la non-existence de médecin scolaire et d'assistante sociale au sein de l'établissement, ni même d'un interlocuteur auprès des services sociaux.
- la commission d'hygiène et sécurité : elle traite la sécurité et l'hygiène au sein de l'établissement. Une visite d'un conseiller de prévention à la santé dans les laboratoires de chimie et SVT ayant révélé un certain nombre de points posant problèmes, cette commission se réunira très prochainement.
- la <u>commission éducative</u>: elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement entrave le règlement intérieur de l'établissement. Elle ne prend pas de sanction mais doit favoriser la recherche de solution éducative pour les élèves indisciplinés.
- la <u>commission d'ouverture des plis</u>: elle permet d'ouvrir et dépouiller les propositions des entreprises suite aux marchés de procédure adaptée.
- la <u>commission de gestion de fonds sociaux</u> (fond social lycéen et fond social régional): elle gère l'attribution de fonds sociaux aux familles les plus en difficultés afin de leur venir en aide (fournitures scolaires, restauration et hébergement). En fin d'année, quelques aides sont accordées pour les frais occasionnés pour les concours des élèves de CPGE.
- le <u>conseil de vie lycéenne</u>: c'est l'instance des lycéens. Ils y évoquent les problèmes qui leur tiennent à cœur. Il est composé surtout d'élèves de terminales et révèle une réelle difficulté de continuité dans l'année scolaire. Ses membres prévoient de reconduire dans un premier temps les projets de l'année dernière n'ayant pas abouti. Sensibilisation anti gaspillage, développement durable et beaucoup d'autres thèmes seront d'actualité cette année.
- la <u>commission restauration</u>: elle permet actuellement d'informer sur l'avancement du projet de construction du nouveau restaurant scolaire, ce n'est pas une instance fermée, elle est ouverte à tous.

2.3 Règlement interne du conseil d'administration

Annexe 3 : Règlement intérieur CA 2017-2018

Il est composé de 12 articles. Aucune modification n'est apportée.

Vote approbation du règlement interne du CA Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

Acte administratif n°20

2.4 Mise en sécurité

<u>Sécurisation des accès</u> : On observe malheureusement une dégradation importante des systèmes de sécurité des entrées du lycée, côté Ganterie et côté Gibauderie également.

La vice-présidente du CVL précise que le plan Vigipirate n'est pas appliqué de la même façon dans tous les lycées de notre académie. Lors d'une récente réunion inter CVL, il est ressorti que certains lycées n'avaient aucune surveillance des entrées, que, dans d'autres, les élèves utilisaient un badge pour entrer et sortir.

M. le Proviseur rappelle qu'il existe une loi et qu'au lycée Camille Guérin elle est appliquée. Il s'agit surtout d'un problème d'habitudes. L'entrée principale restant côté Gibauderie, les élèves devront faire l'effort de faire le tour, d'autant plus que, suite à leurs dégradations, le portillon de la Ganterie est fermé à clé. Il est rappelé que toute personne adulte travaillant au lycée est autorisée à faire entrer ou sortir des élèves.

Exercice anti intrusion: Les sirènes n'étant pas audibles dans tout l'établissement, une entreprise doit intervenir très prochainement afin de les raccorder aux hauts parleurs des couloirs. Dès que le système sera opérationnel, logiquement avant les vacances de décembre, une date pour l'exercice sera définie. Un exercice confinement suivra ultérieurement. Toutes les alarmes seront préalablement renvoyées par mail.

2.5 Projet d'établissement

Annexe 4 : Projet d'établissement

L'heure est venue d'élaborer le nouveau projet d'établissement 2018-2022. Une première réflexion à été menée lors de la pré-rentrée par quelques enseignants et M. le Proviseur propose à tous (personnels, parents d'élèves, par l'intermédiaire de leurs représentants, et élèves, dans le cadre du conseil de vie lycéenne) de nous associer à la phase de diagnostic qui devra être achevée pour fin décembre. Pour cela, un document avec des fiches ouvertes a été envoyé par mail et un retour (en version électronique ou papier) était souhaité avant le 1er décembre.

Mme Le Bigot et M. Bouyer, représentants des parents d'élèves, demandent un délai supplémentaire car les fiches à remplir leur paraissent complexes et ils ont besoin de plus de temps.

Bien que le temps est réduit, car Mme Alexandra Dumas, chargée de la collecte des réponses et du tri des propositions (secrétariat), est dans l'établissement jusqu'au 22 décembre, M. le Proviseur accorde la date buttoir du 12 décembre.

Afin d'impliquer le plus grand monde possible, Mme Nieutin et Mme Tochon demandent une demi- journée de travail banalisée pour permettre de faire des groupes de travail et de remplir les documents avec les élèves.

M. le Proviseur précise que les documents à remplir sont plutôt individuels : l'idée est d'avoir le retour et le ressenti de chacun, de collecter les idées afin de faire ressortir les axes de travail. Il propose de renvoyer un mail disant qu'il est possible, bien sûr, de travailler en groupe si on le désire. Il pense que la demande d'une demi-journée banalisée sera plus judicieuse lors de la phase de construction.

Devant l'insistance des représentants des enseignants, M. le Proviseur accorde une heure pour un travail en groupe à une date qui reste à définir.

III. Affaires Financières

3.1 Décisions budgétaires modificatives pour information

Annexe 5: Fonds de roulement mobilisable

3.2 Contrats et conventions

Annexe 6 : Contrat machine à café

<u>Contrat machine à café</u> : il s'agit de changer la machine à café de la salle de restauration du personnel car son coût d'entretien et de réparation est beaucoup trop élevé. Il s'agit d'un nouveau contrat (location) sur 4 ans.

Vote pour le changement de la machine à café

Contre: 4

Abstention: 2

Pour : 16

Acte administratif n°17

Modification <u>convention de partenariat Unis-Cité</u>: il y a quatre jeunes en service civique cette année et non trois comme l'année dernière.

Vote pour la modification de la convention Unis-Cité

Contre: 0

Abstention: 0

Pour : 22

Acte administratif n°16

Annexe 7: Convention école de l'ADN

Convention école de l'ADN : convention conclue avec l'espace Mendes France dans le cadre des TPE.

Vote pour la convention école de l'ADN

Contre: 0

Abstention: 0

Pour : 22

Acte administratif n°18

Annexe 8: Convention groupement de commandes ascenseurs

Adhésion groupement d'achats maintenance ascenseurs avec la région Nouvelle Aquitaine

Vote pour l'adhésion au groupement d'achats et de maintenance ascenseurs

Contre: 0

Abstention: 0

Pour : 22

Acte administratif n°19

Annexe 9 : Convention adhésion paiement en ligne

Convention service de paiement en ligne : convention conclue avec la direction des finances publiques. Elle donnera, à ceux qui le souhaitent, la possibilité de régler en ligne les créances de l'établissement. Le coût de la transaction sera de 0.054 €.

Vote pour la convention de paiement en ligne

Contre : 0

Abstention: 0

Pour : 22

Acte administratif n°12

3.3 Voyages et sorties

Annexe 10: Voyages et sorties

Deux sorties au TAP, une avec Mme Rummel et une avec Mme Tochon, sans coût pour les familles, sont proposées au vote.

Vote pour les voyages et sorties scolaires

Contre: 0

Abstention : 0

Pour : 22

Acte administratif n°15

3.4 Actes du CA

Annexe 11: Inventaire tondeuse

Demande de <u>désaffectation de la tondeuse à gazon</u> : achetée d'occasion 5 500 € en 2009, celle-ci est reprise autour de 1 800 € ; la prochaine, neuve, sera moins bruyante et permettra la tonte pendant les horaires de cours.

Vote pour la désaffectation de la tondeuse à gazon

Contre: 0

Abstention: 0 Pour: 22

Acte administratif n°13

<u>Autorisation de louer un logement vacant</u> par convention d'occupation précaire : il s'agit de celui du veilleur de nuit qui n'a pas été remplacé.

Vote pour la location du logement de fonction

Contre: 0

Abstention: 0

Pour : 22

Acte administratif n°14

IV. QUESTIONS DIVERSES

Restructuration de l'espace professeur : M. le Proviseur demande à ce que les enseignants constituent un groupe de travail afin de réfléchir à l'agencement de la nouvelle salle des professeurs.

Rénovation du bâtiment B : le changement des fenêtres est reporté à une date ultérieure non définie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur clôt la séance.